

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juillet 2014

		Prés.	Abs exc.	Abs			Prés.	Abs exc.	Abs
Ludovic BUISSON	Maire	X			Bruno CARPENTIER	CM	X		
François LAURENT	Adj	X			Ghislaine ROGER	CM	X		
Christine DAVAL	Adj	X			Stéphane CARRERAS	CM	X		
Jean-Paul COMBE	Adj	X			Jean AUBERT	CM	X		
Irène CARRERAS	Adj		X		Pierre BEAU	CM	X		
Ludovic POYET	CM	X			Cindy DUBIEN	CM	X		
Stéphanie BOUCHARD	CM	X			Antoine GUIRAUD	CM	X		
Nicolas ROULAND	CM	X			Secrétaire éue pour la séance : Madame Christine DAVAL				
Madame Irène CARRERAS donne pouvoir à Monsieur François LAURENT									
Sur Convocation du Maire en date du 25 juin 2014									

Le compte-rendu du Conseil municipal du 20 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Avenants travaux Eglise
- Personnel Communal
- Tarif Cantine 2014-2015
- Tarif Garderie 2014-2015
- Tarif Temps d'Activités Périscolaires 2014-2015
- Subventions Associations
- Admission en non-valeurs
- Document Unique
- Etude Assainissement
- Divers

Restauration des façades de l'église St André

Prolongation de chantier Lot n°4 - Métallerie

SNC ATELIER THOMAS VITRAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la prolongation du chantier de restauration des façades de l'église St André.

Suite aux travaux supplémentaires demandés par avenants sur les autres lots, la durée du chantier est prolongée sans pénalités jusqu'au 09 juillet 2014.

Les clauses et conditions initiales (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Où cet exposé,
après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- VALIDE la prolongation de chantier au 9 juillet 2014.

Restauration des façades de l'église St André

Prolongation de chantier Lot n°1 - Echafaudages

Sarl 2B2G

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la prolongation du chantier de restauration des façades de l'église St André.

Suite aux travaux supplémentaires demandés par avenants sur les autres lots, la durée du chantier est prolongée sans pénalités jusqu'au 09 juillet 2014.

Les clauses et conditions initiales (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Où cet exposé,

après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- VALIDE la prolongation de chantier au 9 juillet 2014.

Restauration des façades de l'église St André

Prolongation de chantier Lot n°2 - Enduits - Maçonneries Pierres

SARL TRADITION ET SAVOIR FAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la prolongation du chantier de restauration des façades de l'église St André.

Suite aux travaux supplémentaires demandés par avenants sur les autres lots, la durée du chantier est prolongée sans pénalités jusqu'au 09 juillet 2014.

Les clauses et conditions initiales (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Où cet exposé,

après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- VALIDE la prolongation de chantier au 9 juillet 2014.

Restauration des façades de l'église St André

Avenant N°2 - lot n°4 : Métallerie

Snc Atelier Thomas Vitraux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider un deuxième avenant concernant les travaux de restauration des façades de l'église St André:

En effet, le présent avenant a pour objet l'augmentation du montant du marché du lot n°4 – métallerie de 11 808.50€ HT à 16 068.50 € HT.

Cette plus value prend en compte les travaux suivants :

- Révision et protection des vitraux en atelier des 2 baies basses sur la façade du porche d'entrée, 2 baies en plein cintre,
- Révision de la raquette de protection de la baie haute.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- VALIDE l'avenant n°2 concernant le LOT n°4 : métallerie d'un montant de 4 260.00 € HT supplémentaire correspondant aux travaux de révision et protection des vitraux en atelier des 2 baies basses sur la façade du porche d'entrée, 2 baies en plein cintre, et révision de la raquette de protection de la baie haute.

DIT que cette dépense sera prévue au budget 2014.

RESTAURATION DES FACADES DE L'EGLISE ST ANDRE

Avenant N°3 - lot n°2 : Enduits et Maçonneries Pierres

Entreprise Tradition Savoir Faire SARL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider un troisième avenant concernant les travaux de restauration des façades de l'église St André:

En effet, le présent avenant a pour objet l'augmentation du montant du marché du lot n°2 – enduits maçonneries pierres de 89 847.12 € HT à 93 225.05 € HT.

Cette plus value prend en compte les travaux de restauration des toilettes publiques jouxtant l'Eglise.

Ces toilettes publiques représentent un point noir et leur restauration rendra l'ensemble plus harmonieux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VALIDE l'avenant n°3 concernant le LOT n°2 : ENDUITS MACONNERIES PIERRES d'un montant de 3 377.93 € HT supplémentaire correspondant à ces travaux.

DIT que cette dépense sera prévue au budget 2014.

Restauration des façades de l'église St André

Travaux de zinguerie

Ent Julien CHARBONNIER

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les devis de modification de descente au-dessus des WC, de rallongement de couloir avec jet de volée en cuivre et de remplacement de descente en cuivre concernant les travaux de restauration de l'église St André.

En effet, les fortes pluies de ces derniers jours ont permis de constater que des modifications sur la descente au-dessus des WC, le rallongement de couloir et le remplacement de descente en cuivre étaient nécessaires et urgentes compte tenu que la restauration des façades est terminée et que la pluie risque de tacher les murs.

Monsieur le Maire propose le devis de L'Entreprise Julien CHARBONNIER d'un montant de 2 685.00 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- VALIDE le devis de l'Entreprise Julien CHARBONNIER d'un montant de 2 685.00 € HT.

DIT que cette dépense sera prévue au budget 2014.

Restauration des façades de l'église St André

Portail et barrière

Sté CUISSON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les devis de la Société CUISSON concernant la fabrication d'un portail du porche de l'Eglise et d'une grille fixe entre l'Eglise et l'école pour un montant de 4 140 € HT.

En effet, le portail actuel de l'Eglise est très ancien et n'est plus en harmonie avec la restauration de l'Eglise, de plus par mesure de sécurité, il est nécessaire qu'une grille fixe soit installée entre l'église et l'école.

Ouï cet exposé,

après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- VALIDE le devis de la Société CUISSON d'un montant de 4 140.00 € HT.

DIT que cette dépense sera prévue au budget 2014.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler le Contrat Unique d'insertion de Madame Shadia GALI.

Madame GALI effectuera 27 heures hebdomadaires. Son contrat est renouvelé pour un an du 9 août 2014 au 8 août 2015.

Elle effectuera l'entretien de locaux (école, mairie, camping) et la régie du camping municipal et assurera le transport scolaire le mercredi matin.

Le Conseil municipal,

Où est exposé,

AUTORISE son Maire à renouveler le contrat de Madame GALI Shadia pour une durée d'un an à 27 heures hebdomadaire.

AUTORISE son maire à signer le contrat à intervenir.

Cantine municipale - Tarifs communaux 2014-2015

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs de la cantine municipale.

Il rappelle que les tarifs actuels des repas s'élèvent à 2,60 € pour les enfants, à 4 € 30 pour les enseignants ou adultes.

Il propose au Conseil Municipal d'appliquer une revalorisation pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, ce qui porterait les tarifs à :

- 2,70 € le repas enfants
- 4.45 € le repas enseignants ou adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de revaloriser le prix du repas,

FIXE à 2,70 euros le prix du repas à la cantine, pour les enfants de l'école et à 4.45 euros le repas pour les enseignements ou adultes et le prix du repas payé au traiteur Monsieur BELLION à compter du 2 septembre 2014.

Garderie Périscolaire - Tarifs communaux 2014-2015

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs de la garderie Périscolaire.

Pour ce faire, il est proposé de prendre en compte deux facteurs: le quotient familial et le nombre d'enfants. Le quotient familial est intéressant dans la mesure où il prend en compte l'ensemble de la situation de la famille tant au niveau des ressources, qu'au niveau de sa composition, ...

Trois paliers du quotient existent :

- ↖ inférieur ou égal à 600 euros
- ↖ compris entre 601 euros et 750 euros,

↖ supérieur ou égal à 750 euros.

Trois seuils ont été mis en place en fonction du nombre d'enfants de la famille bénéficiant de la garderie :

- ✓ 1 enfant
- ✓ 2 enfants
- ✓ 3 enfants et +

Grace à ce système, on obtient le tableau suivant :

Nombre d'enfants	Durée : 1 heure	Durée : ½ heure	Durée : ¼ heure
1	2 €	1 €	0,50 €
2			
QF < à 750€ =	1.70 €	0,85 €	0,45 €
QF < à 600€ =	1.35 €	0,70€	0,35 €
3 et +			
QF < à 750€ =	1,35 €	0,70 €	0,35 €
QF < à 600€ =	1.10 €	0,55 €	0,30 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
ADOPTÉ les nouveaux tarifs proposés.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

REPARTITION DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux différentes associations au titre de l'année 2014, à prélever sur la somme disponible à l'article 6574.

ASSOCIATIONS	MONTANT
BOULÈ DES PLACES	100
SOU DES ECOLES	1550
CLUB LOISIRS	130
COMITE DES FETES	1600

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité, pour l'année 2014, l'attribution des subventions aux différentes associations sur les crédits inscrits à l'article 6574.

EFFACEMENT DE LA DETTE - ADMISSION EN NON-VALEURS

Budget eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Trésorerie de Boën-sur-Lignon demande que la commune émette un mandat d'admission en non-valeurs pour une facture d'eau impayée de 268.30 €.

En effet, le juge d'instance de Montbrison a prononcé une ordonnance de surendettement de ce particulier.

Où cet exposé,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'effacement de la dette de cet administré,

ORDONNE le mandatement d'admission en non-valeurs de 268.30 €.

Document Unique

Création d'un groupe de travail

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Assistante de Prévention, Madame Emmanuelle BOUCHELAGHEM a déjà effectué les fiches de poste pour chaque agent et a réalisé le règlement intérieur.

Madame Emmanuelle BOUCHELAGHEM a commencé de travailler sur le Document Unique, en recensant les unités de travail.

Madame BOUCHELAGHEM propose la création d'un groupe de travail et demande aux membres du Conseil, les élus intéressés.

Les élus sont :

- Monsieur Ludovic BUISSON, Maire,
- Monsieur Jean-Paul COMBE, Adjoint,
- Madame Irène CARRERAS, Adjointe,
- Monsieur Jean AUBERT, Conseiller municipal,
- Madame Cindy DUBIEN, Conseillère municipale,
- Monsieur Antoine GUIRAUD, Conseiller municipal
- Et l'ensemble du personnel communal.

Où cet exposé,

après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- VALIDE la création du Groupe de Travail pour la réalisation du Document Unique.

Contrat de rivière - NATURA 2000

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les programmes d'actions du contrat de Rivière, Natura 2000 sur le bassin versant du Lignon du FOREZ, validés le 27 mai 2010.

Parmi ces projets, le volet A1 « Amélioration des réseaux du Bourg et des Places » avait été retenu.

Contexte de l'action :

Le Bourg de Sail-sous-Couzan est desservi par un réseau d'assainissement collectif essentiellement séparatif, raccordé à une station d'épuration de type boues activées, mise en service en 1975 et dimensionnée pour 1950 équivalents habitants (E.H).

Le quartier des places dispose d'un réseau essentiellement unitaire, raccordé à une station d'épuration de type boues activées, mise en service en 1970 et dimensionnée pour 500 E.H.

Le suivi des deux stations d'épuration permet d'obtenir des informations précises sur leur fonctionnement. Quelques dysfonctionnements sont pressentis sur ces deux unités déjà anciennes.

La commune a donc engagé une étude diagnostique complète, qui concernera les réseaux du Bourg et des Places, ainsi que les deux stations d'épuration. Cette étude permettra d'identifier les désordres, de proposer un programme de travaux pour améliorer la situation actuelle et de définir la capacité de la nouvelle unité de traitement des eaux usées.

Descriptif de l'action / nature des travaux :

Les travaux comprendront donc :

- La réalisation d'un programme de travaux concernant les réseaux et les stations d'épuration (réflexion en particulier sur l'intérêt de conserver deux unités de traitement) proposé et défini par l'étude diagnostique en cours.

Objectifs visés et améliorations attendues : maintenir le bon état écologique par la

- Mise en séparatif des réseaux,
- Réduction voire suppression des eaux parasites,
- Amélioration de la collecte des eaux usées,
- Amélioration du fonctionnement des stations d'épuration / la qualité des rejets,
- Amélioration de la qualité du fognon.

Où cet exposé,

après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la réalisation d'un programme de travaux concernant les réseaux et les stations d'épuration proposé et défini par l'étude diagnostique en cours.

SOLLICITE des subventions auprès de la région Rhône-Alpes et du Conseil Général de la Loire.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- ☐ De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- ☐ Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a

toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de SAIL-SOUS-COUZAN rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- ☐ Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- ☐ Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- ☐ Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de SAIL-SOUS-COUZAN estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SAIL-SOUS-COUZAN soutient les demandes de l'AMF.

- ☐ Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- ☐ Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- ☐ Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Ouï cet exposé et

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité cette motion de soutien.

Réfection du trottoir sur la RD 6 Rue des Promenades

Création cheminement piéton le long du Chagnon pour mise en sécurité

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir la réfection du trottoir sur la RD 6, rue des Promenades, et la création d'un cheminement piéton le long du Chagnon.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre des Amendes de police.

Monsieur le Maire souligne à l'assemblée que la réfection du trottoir sur la RD 6 Rue des Promenades devient urgente pour la sécurité des piétons ; en effet, ce passage côté Place du Bois d'Amour est en très mauvais état et dans ce secteur, côté Rue des Roches, il n'existe pas de trottoir.

De plus, la création d'un cheminement piéton le long du Chagnon permettra de sécuriser l'accès des piétons entre Place de la Fontaine et la pharmacie RAMIER Route de St Just puisque dans ce secteur, il n'existe pas de trottoir.

Monsieur le Maire présente le devis de la SARL SEVAL CHAZELLE TP d'un montant de 33 177.70 € HT.

Le Conseil municipal,

Où cet exposé,

VALIDE le devis de la SARL SEVAL CHAZELLE TP d'un montant de 33 177.70 € HT.

SOLLICITE la subvention « Amendes de Police » auprès du Pôle d'Aménagement et Développement Durable Arrondissement de Montbrison.

Ont signé au registre tous les membres présents,

CERTIFIE,

Fait le 2 juillet 2014,

Le Maire,

Ludovic BUISSON

